

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt- six, le vingt-et-un juillet les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, David HERMANN, Marie MARCHETTO,.

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Fabrice RABOUTOT (pouvoir à Jean-Marc HETSCH)

Etait absent : Clément CHRISTOPHE

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 16/07/2026.

**AVIS SUR LA MODIFICATION N° 04 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL.(PLUi)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de modification n° 04 du PLUi de la COPLER nous a été adressé afin qu'un avis puisse être rendu.

Le Maire précise que cette procédure a été engagée par la COPLER pour rectifier des erreurs matérielles et mettre à jour certaines évolutions apparues nécessaires depuis l'approbation du PLUi le 24 mars 2022.

Les modifications du règlement écrit et de ses annexes concernent :

- La mise à jour de la liste des bâtiments pouvant changer de destination
- L'adaptation des changements de destination autorisés
- La correction du tableau des changements de destination
- L'adaptation du règlement écrit des zones AUr
- L'encadrement des projets de photovoltaïque au sol dans les zones urbaines
- La modification du règlement de la zone Ap (Agricole d'Intérêt paysager).

De plus, les modifications du règlement graphique concernent :

- La correction d'erreurs matérielles
- La suppression de la trame assainissement des communes de Machézal (bourg), St Symphorien-de-Lay (Picard Sud), St-Victor-sur-Rhins (Bourg).
- La modification d'une marge de recul au titre de la loi Barnier sur le Parc des Jacquins Est.

Enfin, le dossier de modification n° 04 soumis à l'avis du Conseil Municipal envisage une modification du plan des Servitudes d'Utilité Publique du Plan de prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation à Régnny.

Compte tenu de la présentation du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la COPLER.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE



Fait et délibéré à Pradines, le 21 Juillet 2026.

**Le Maire,
Jean-Marc HETSCH**

